Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1921)

Heft: 14

Register: Section du Sud-Est

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECTION DU SUD-EST

Le Comité de la Section du Sud-Est, dont nous avons annoncé la constitution dans notre numéro d'avril, a eu sa première séance le 20 mai, sous la présidence de M. Paul Leuba, consul de Suisse.

Le Comité a constitué son bureau comme suit:

MM. Georges Angst, Président; H. Sigg, Vice-Président; Louis Bovet, Secrétaire; E. Biedermann, Trésorier.

Il a désigné, en outre, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale, M. Henri Brack, comme délégué de la Section au Conseil d'administration à Paris.

Un bureau a été obligeamment mis à la disposition de la Section par M. le Consul de Suisse, à l'adresse suivante : 115, rue de l'Evêché, Marseille, où les correspondances concernant la Section peuvent être adressées dès maintenant.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, qui s'est ouvert à Londres, le 27 juin et auquel la Chambre de Commerce Suisse en France était représentée par son Secrétaire général, a réuni environ 500 participants. Outre les délégations des douze pays qui ont adhéré à la Chambre et qui ont constitué le Comité national prévu par les statuts, la plupart des pays non encore adhérents avaient envoyé des délégués, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent à l'œuvre de la nouvelle Association.

Parmi ces derniers, MM. Alfred Georg, Président de la Chambre de Commerce de Genève, et John Syz, Président de la Chambre de Commerce de Zurich, représentaient la Suisse. Nous croyons savoir qu'au cours d'une conférence qu'ils ont eue avec le Bureau de la Chambre de Commerce Internationale, la question de l'adhésion de la Suisse a fait un grand pas. Nous pouvons ainsi espérer que, dans un prochain avenir, notre pays fera partie de cet important Groupement.

Après la séance d'ouverture, présidée par M. Hobson, Président de l'Association des Chambres de Commerce britanniques, les cinq

groupes entre lesquels le travail avait été réparti se sont réunis séparément et ont préparé les diverses résolutions qui ont été adoptées par le Congrès, dans sa séance de clôture.

Ne possédant pas encore le texte définitif de ces résolutions, nous devons nous borner à n'en donner, pour le moment, qu'un aperçu.

Une première résolution invite les Gouvernements à chercher un terrain d'entente, en vue d'alléger les charges qui grèvent si lourdement le commerce international, par le fait du système actuel de double taxation.

Une autre résolution reconnaît la nécessité d'organiser des crédits sous les auspices des Gouvernements, en vue de la reconstitution des nations européennes dévastées et appauvries et décide d'appuyer le projet Ter Meulen.

Une troisième résolution a pour but de lutter contre le déséquilibre des changes, en invitant les Gouvernements à pratiquer une politique ferme d'impôts et d'économies budgétaires, à enrayer l'inflation de la monnaie fiduciaire, etc.

Le Congrès demande, d'autre part, instamment, à tous les pays dont la législation contient des mesures restrictives ou des traitements spéciaux concernant les banques étrangères, de prendre l'initiative d'abolir ces lois.

Il déconseille le contrôle des Gouvernements sur l'industrie et le commerce et demande que l'initiative privée soit encouragée.

Il recommande d'abolir toutes taxes sur l'ex-

portation des matières premières.

Il demande que tous les Etats déclarent valable la clause compromissoire et accordent force exécutoire aux sentences arbitrales étrangères.

Il propose la constitution de commissions spéciales pour l'étude des meilleurs moyens propres à réprimer la concurrence déloyale et à protéger la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Il préconise l'établissement d'une carte d'identité professionnelle uniforme et valable dans tous les pays, pour les voyageurs de commerce.

Il recommande à la Chambre de Commerce Internationale d'attirer l'attention des différents Gouvernements sur la nécessité qu'il y a d'établir des tarifs douaniers modérés pour éviter que s'élèvent, entre les peuples, des barrières qui sont un obstacle à la paix et au progrès de la civilisation.